

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 20/02/17  
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 16/03/17  
Affichage le : 07/04/17  
Transmission préfecture le : 07/04/17  
AR Préfecture :  
N° : 078-227806460-20170324-lmc196648-DE-1-1  
Du : 07/04/17  
Délibération exécutoire le : 07/04/17

**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 24 mars 2017

**POLITIQUE C03 COLLÈGES PUBLICS ET PRIVÉS, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
PROJET ÉDUCATIF NUMÉRIQUE "ROBOTY'C" EN FAVEUR DES COLLÉGIENS  
PARTENARIAT AVEC TROIS ÉCOLES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de MME MARIE-CÉLIE GUILLAUME,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.3211-1,

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 2 avril 2015 portant délégation à la commission permanente, et notamment son article 33, relative à l'attribution des aides financières hors dispositif fixé par le Conseil départemental dont le montant n'excède pas 100 000 € euros, par bénéficiaire et par action,

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 14 octobre 2016 relative à la participation aux charges de fonctionnement des collèges publics et établissements internationaux pour l'exercice 2017 et donnant délégation à la Commission Permanente pour l'affectation des dotations complémentaires,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Vu l'intérêt de promouvoir des projets pédagogiques en direction des collèges yvelinois,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Décide la mise en œuvre d'un projet ROBOTY'C, projet numérique innovant, dans le cadre d'un partenariat avec l'Education Nationale et trois établissements d'enseignement supérieur, l'école d'ingénieurs ESTACA Paris-Saclay à Montigny-le-Bretonneux, l'institut universitaire de technologie I.U.T. de Mantes-la-Jolie et

l'Institut des Sciences et Techniques des Yvelines (I.S.T.Y.) à Vélizy-Villacoublay, composantes de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.

Approuve les termes de la convention de partenariat annexée à la présente délibération et autorise M. le Président du Conseil Départemental à signer ladite convention, ses éventuels avenants, ainsi que tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Décide le versement d'une participation financière de 3 000 € à chacun des partenaires, au titre d'une prestation et selon la répartition suivante :

- L'école d'ingénieurs ESTACA Paris-Saclay à Montigny-le-Bretonneux, à hauteur de 3 000 €.
- l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, à hauteur de 6 000 € pour la participation de l'I.S.T.Y. de Vélizy-Villacoublay et de l'I.U.T. de Mantes-la-Jolie.

Dit que la prestation sera imputée au chapitre 011, article 6188 du budget départemental.

Décide l'attribution d'une dotation forfaitaire de 400 € à chacun des 10 établissements cités ci-après et participant à cette opération, au titre des transports relatifs à cette opération :

- Collège François Rabelais à Beynes
- Collège Martin Luther King à Buc
- Lycée Franco-Allemand à Buc
- Collège de l'Agiot à Elancourt
- Collège Jules Verne aux Mureaux
- Collège Jean Vilar aux Mureaux
- Collège Jules Ferry à Mantes-la-Jolie
- Collège Alberto Giacometti à Montigny-le-Bretonneux
- Collège Romain Rolland à Sartrouville
- Collège Léon Blum à Villepreux

Dit que la dotation sera imputée au chapitre 65, article 65511 du budget départemental.

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*

## COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 24 mars 2017

### PROJET ÉDUCATIF NUMÉRIQUE "ROBOTY'C" EN FAVEUR DES COLLÉGIENS PARTENARIAT AVEC TROIS ÉCOLES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (37) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Jean-Michel Fourgous, Janick Géhin, Marie-Cécile Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (5) : Christine Boutin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Marcelle Gorguès, Laurence Trochu.